

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 16 JUIN 2020

**Présent(e)s** : Mme MOCCI, DESENCLOS,

Mrs BERNARD, DEFER, DIETSCH, FRANTZ, FERRARELLI, HYPOLITE, BESSEDJERARI, VACCANI, METZINGER, KEFF, LINTZ, CARDAIRE, BECQUER, BEAULATON, ANTCZAK, TOMC, NOCCHI, PETITJEAN, GRIMALDI, SCHWARTZ, CESARONI

**Représenté(e)s par un pouvoir** :

Mme MANGEL donne pouvoir à M. DEFER  
M. BRUNETTI a donné pouvoir à M. FERRARELLI  
M. BACCHETTI a donné pouvoir à M. METZINGER  
M. MORETTE a donné pouvoir à M. CARDAIRE  
M. MENGHI a donné pouvoir à M. TOMC  
M. CARLI a donné pouvoir à M. NOCCHI

**Excusé(e)s** : Mmes BOURGASSER, TOURNEUR, MULLER, KOCKEISEN,  
Mrs GAASCH, BONASSO, GRIVEL, TONIOLO, BAUDET, DURAND, HIRSCH

**Absent(e)s** : Mmes BOSSI, BAUCHEZ, MARTEL, ZATTARIN,  
Mrs SCHMITT, BERG, ZAMPETTI, BOUAFFAD, SONNET, RAVEL, COLIN, TAVOSO, ABERKANE, BOURET, LAFOND, SILVESTRIN, BLETTNER, LAMORLETTE, JODEL, JACOB, COLLIN, SANTORO, ZIMMERMANN, DIDIER, NEZ, BRECK,

Dans le cadre de l'état d'urgence et des textes édités à cette occasion, le quorum est considéré comme atteint dès 30 % de représentation de l'effectif total.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. DEFER a été désigné secrétaire de séance parmi les membres du comité syndical.

Le Président donne lecture des pouvoirs et excusés puis met aux voix l'approbation du dernier compte rendu qui ne fait pas l'objet de remarque.

### 1- **Débat d'Orientation Budgétaire au titre de l'année 2020**

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 18 février 2020 et le vote du budget était à l'ordre du jour de la séance du 17 mars 2020. Or en raison de l'état d'urgence sanitaire et des mesures de confinement, la réunion n'a pu se tenir.

Les différentes propositions du bureau syndical exposées lors de ce DOB sont développées lors de la présentation du budget 2020.



## 2 – Compte de gestion 2019

Le Président invite les membres du comité à se prononcer sur le compte de gestion établi pour l'exercice 2019 par Monsieur Eric PERNOT, receveur syndical.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

## 3 – Compte administratif 2019

Monsieur Gérard HYPOLITE, 1<sup>er</sup> Vice-président, présente le compte administratif 2019 en donnant les grands équilibres financiers :

### Résultats de clôture

#### - **Section d'investissement**

Dépenses : 523 921.28 €

Recettes : 2 055 313.43 €

Excédent d'investissement : **1 531 392.15 €**

#### - **Section de fonctionnement**

Dépenses : 6 131 646.96 €

Recettes : 6 574 553.5 €

Excédent de fonctionnement : **442 906.54 €**

#### - **Excédent global de l'exercice 2019 : 1 974 298.69 €**

Monsieur HYPOLITE soumet aux votes le compte administratif 2019 du SIRTOM qui est adopté à l'unanimité.

## 4 – Affectation des résultats 2019

Le Président propose d'affecter :

- En recette d'investissement reporté (001) la somme de 1 531 392.15 € correspondant à l'excédent d'investissement constaté
- En recette d'investissement, un excédent de fonctionnement capitalisé (1068) de 92 906.54 €
- En recette de fonctionnement, un excédent de fonctionnement reporté (002) de 350 000.00 €

Cette proposition, soumise aux votes, obtient l'unanimité.

## 5 – Budget primitif 2020

Le Président cède la parole à Julien BESEDJERARI, Vice-Président délégué aux finances. Il présente les grands postes du budget

## **INVESTISSEMENT**

### **Dépenses :**

- 62 035.31 € de capital d'emprunt à rembourser pour 2020
- 25 000 € pour l'achat de conteneurs verre
- 100 000 € réinscrits pour l'achat du terrain sur lequel le quai de transit est en construction
- 10 000 € destinés à l'achat de petit matériel
- 450 000 € inscrits pour réaliser une unité de fabrication de pellets avec le bois et les déchets verts ainsi que l'acquisition d'un broyeur pour les encombrants
- 40 000 € budgétés pour l'achat de bacs roulants pour le tri et les ordures ménagères
- 20 000 € inscrits pour l'achat de conteneurs maritimes pour les déchèteries
- 50 000 € sont prévus pour l'acquisition de deux véhicules d'occasion : un véhicule de collecte d'un gabarit plus petit ainsi qu'un véhicule 3,5 tonnes avec hayon pour permettre la collecte des Déchets Ménagers Spéciaux
- Les crédits prévus en 2019 pour 12 bennes de 30 m2 et 2 bennes de 10 m2 pour un montant total de 75 000 euros ainsi qu'un compacteur pour 35 000 euros sont reportés sur le budget 2020.
- Enfin 2 074 772 euros en globalité pour la réalisation du quai de transit dont les travaux ont débuté en janvier 2020 et qui sera opérationnel en janvier 2021.

A ce propos, M. BARBIER indique que le syndicat a eu plusieurs contacts avec des entreprises qui souhaiteraient utiliser le quai dans le cadre de leur activité. Cette opportunité s'avèrerait financièrement intéressante pour le SIRTOM.

### **Recettes :**

- Les amortissements s'élèvent à 513 883.56 € pour 2020
- Le FCTVA représente 79 551.48 €
- Un emprunt de 782 681.82 € est inscrit pour l'équilibre du budget d'investissement mais sa réalisation sera proportionnelle aux dépenses réalisées

## **FONCTIONNEMENT**

M. BESSEDJERARI présente la section de fonctionnement :

### **Dépenses :**

- 310 000 € sont inscrits pour l'achat de carburant

Les contrats de prestations de service :

- le traitement par enfouissement des déchets collectés au porte à porte, ordures ménagères et encombrants représente 1 700 000 €,
- 39 000.00 € inscrits pour le traitement des végétaux et des gravats
- 77 000.00 € pour l'achat de sacs de tri distribués à la population.
- 502 000.00 € pour le tri sélectif en sacs et issu des bulles à papier.
- 87 500.00 € pour la collecte du verre

Il est rappelé à l'assemblée que le coût de traitement des déchets ménagers par enfouissement a évolué de plus de 18 % de 2019 à 2020. Le budget 2020 se trouve fortement impacté par un coût TTC à la tonne passant de 95.70 € à 113.30 €. La TGAP diminue de 6 euros du fait de l'installation d'un bioréacteur sur le site d'enfouissement, mais la traduction financière s'évalue néanmoins à environ 400 000 €, soit une augmentation de 8 % du produit attendu.

Le quai de transit permettra au SIRTOM de développer la concurrence en transportant les déchets sur un rayon plus important grâce à des semi-remorques. A l'heure actuelle cette augmentation est complètement subie et imposée par le prestataire de service qui se trouve en situation de monopole sur le secteur.

- 334 500.00 € inscrits pour l'entretien des camions, pneus, châssis et bennes
- 31 000.00 € prévus pour les différentes formations des agents
- 30 000 € sont affectés à la réalisation de différentes actions de communication.
- 726 000.00 € inscrits au poste « services extérieurs ». Cette imputation regroupant les coûts de traitement des divers matériaux récupérés sur le site des déchèteries d'Homécourt, Jarny et Trieux est en forte hausse compte tenu de l'augmentation conséquente des coûts de traitement.
- Les charges de personnel sont estimées à 2 048 000.00 €, soit en évolution de 0.5 %

#### **Recettes :**

- La redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères permettra de recouvrer 159 895.00 €
- Les recettes de vente des matériaux (verre, papiers, acier, cartons, alu...) sont estimées à 210 000.00 €
- Les produits exceptionnels divers : vente de composteurs, paiement des indemnités journalières par l'assurance, accès aux déchèteries par les professionnels, mise à disposition de bennes... sont estimés à 60 000 €
- Les soutiens des éco-organismes sont inscrits pour 300 000 €

Là également il faut préciser que la vente de matériaux est impactée par la situation internationale actuelle et notamment la crise liée au Covid 19.

Pour terminer, M. BESSEDJERARI indique que le produit attendu global du syndicat pour 2020 s'élève à 5 789 075.72 €, soit en augmentation de 8.36 % par rapport à 2019.

La présentation du budget n'appelant aucune question particulière, le Président le soumet aux votes.

Le budget primitif 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### **6 – Redevance spéciale au titre de l'année 2020**

Le Président rappelle au comité que le syndicat a mis en place une redevance spéciale pour les commerces et structures ainsi que les collèges, lycées et services de l'Etat avec lesquels il a un contrat de collecte.

Le Président indique que le montant global à percevoir pour 2020 est de 159 895.00 €

Le Président met aux voix les montants de la redevance spéciale pour 2020. L'unanimité est obtenue.

#### **7 - Personnel – transformation de postes**

Le Président informe le comité que la commission administrative paritaire a émis un avis favorable à deux avancements de grade au titre de l'année 2020.

Suite à ces avis, il propose de transformer deux postes comme suit :

- Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et suppression de deux postes d'adjoint technique à temps complet

Ces transformations de postes, soumises aux votes, sont approuvées à l'unanimité.

## **8 – Attribution d'une prime exceptionnelle**

Le Président salue l'investissement des agents du SIRTOM lors de la crise sanitaire à laquelle nous avons dû faire face. Le syndicat a assuré sa mission de service public grâce au dévouement de ses agents, qui malgré la situation de tension voire de peur, ont continué la collecte des déchets.

Les mesures barrières ont été mises en place pour leur sécurité, la température du personnel par infrarouge a été prise chaque matin. Chaque agent était équipé de masque grâce au stock que le syndicat avait acquis lors de l'épidémie H1N1. A ce propos, il est important de souligner qu'aucune aide de la Préfecture n'a été apportée malgré les annonces qui ont pu être faite par Monsieur le Préfet et le courrier adressé par le syndicat, aucun masque n'a été fourni.

L'état donnant la possibilité d'instituer une prime exceptionnelle COVID 19 exonérée de cotisations et de contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu pour les agents mobilisés lors de cette pandémie, le Président propose à l'assemblée de gratifier les agents présents sur le terrain par une prime de 500 € proratisée en fonction des jours de travail.

Par ailleurs, pour information, le Président précise que le ramassage du tri et des déchets verts, ainsi que l'ouverture des déchèteries ont dû être momentanément arrêtés car les sociétés qui assurent le traitement étaient fermées.

L'attribution de cette prime exceptionnelle, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité.

## **9 – Revalorisation de la participation du SIRTOM aux frais de complémentaire santé des agents**

Le Président rappelle au comité que le syndicat verse une participation aux agents ayant adhéré à un contrat labellisé de complémentaire santé. Le montant de cette participation est déterminé par la situation familiale des agents concernés.

Considérant l'augmentation des cotisations par les mutuelles, le Président propose au comité de faire également évoluer le montant des participations comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 :

- 44 € pour la formule personne seule
- 70 € pour la formule personne seule avec un enfant
- 87 € pour la formule deux personnes
- 94 € pour la formule personne seule avec deux enfants
- 113 € pour la formule deux personnes avec un enfant
- 138 € pour la formule deux personnes avec deux enfants

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **10 – Annulation de titre**

Le Président invite les membres du comité à l'autoriser à annuler un titre de recettes de 4 000 € adressé à la société FAUN. En effet, pour des raisons comptables, cette dernière a transmis un avoir au syndicat qui sera déductible des factures émises par la société.

L'assemblée accepte cette annulation à l'unanimité.

## **11 – Remboursement de la TEOM de la société Meubles CAHEN**

La société Meubles CAHEN de Joeuf a informé le syndicat qu'elle a dû s'acquitter d'un montant de TEOM de 1 084 €. Or elle aurait dû être exonérée de cette taxe car elle bénéficie d'une prestation d'enlèvement par un prestataire privé. La société sollicite auprès du SIRTOM le remboursement de ce montant.

La taxe ayant été levée par l'administration fiscale pour la communauté de communes avant d'être reversée au syndicat, le Président propose d'approuver le principe du remboursement. Les modalités seront alors étudiées.

L'assemblée approuve la restitution du montant de la TEOM à la société CAHEN.

### **Informations diverses**

Pour information, la distribution des sacs de tri début lundi 22/06/2020.

Pour conclure cette séance, le Président fait état de l'affluence qu'ont connue les déchèteries à la sortie du confinement. Il a été nécessaire de limiter les quantités d'apport ainsi que les jours d'ouverture pour permettre le vidage des bennes

Il indique également que le port du masque est obligatoire sur les sites.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président,**

**Alain FRANTZ**

